

Assemblée générale ACCORDER – 7 octobre 2020

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 février 2020

Le procès-verbal du 26 février est approuvé à l'unanimité.

3. Communications

Le CCER dispose de 10 sièges à l'Assemblée de l'Université. Un de ces sièges est actuellement libre. Si une personne est intéressée à y siéger, qu'elle vienne voir le comité à la fin de l'AG ou qu'elle écrive à ACCORDER.

ACCORDER a adhéré à ActionUni, l'organisation faîtière des associations du corps intermédiaire au niveau suisse. Martina von Arx vient d'être élue co-présidente. Elle aura la possibilité de suivre les conférences de Swissuniversities et des hautes écoles.

Le comité s'est beaucoup occupé de la question de la prolongation des contrats en raison des mesures sanitaires prises dans le cadre du COVID-19. Il y a eu des réactions rapides de la part d'associations du CCER en faveur de l'extension des contrats (ACIL, ACCORDER, AGRASS) dès le début du confinement (prises de position, pétitions, rencontre avec le rectorat..)

Les critères de prolongation recouvrent de nombreux enjeux. A qui s'adresse-t-elle ? Quelle en est la durée de prolongation ? À qui faire la demande en cas de conflit avec la direction ? La position du CCER sur la question a été claire et uniforme : demande d'une prolongation universelle ; allongement de la durée de prolongation qui ne se limite pas à 2 mois et soit adaptée à la configuration du semestre (pas de fin de contrat en cours de semestre) ; possibilité de s'adresser directement au responsable académique de son choix ; une transparence dans l'attribution des prolongations des contrats. Voici les quelques améliorations que nous avons obtenues : pas de prolongation universelle, mais des reformulations du formulaire de demande de certaines questions très orientées ; suppression d'une grille d'auto-évaluation des impacts sur la recherche ; suppression des deux questions suivantes : « Pendant le confinement, avez-vous pu rédiger : article/grant/thèses ? » « Avez-vous informé votre responsable scientifique des difficultés rencontrées ? » ; la possibilité de transmettre sa demande à l'un des responsables académiques de notre choix ; une prolongation de deux mois, et plus, notamment en cas d'assistantat. Ce qu'il reste à faire : communiquer pour limiter l'auto-censure dans la demande de prolongation de contrat ; clarifier les conditions et la durée d'attribution des prolongations de contrat au sein des différentes facultés pour éviter des disparités entre membres du CCER. Nous récoltons les témoignages (totalement anonymisés) concernant la procédure de prolongation.

Il est proposé d'écrire une uniliste qui dit : « si on vous a dit non, à n'importe quel moment du processus, envoyez-nous un mail ».

4. Approbation des comptes 2017-2019 et 2019-2020

Comptabilité 01.10.2017-30.09.2019

Lors de l'Assemblée générale du 26 février 2020, l'adoption de la comptabilité avait été reportée afin que le comité examine les documents. C'est ce que le comité a fait et il recommande maintenant à cette assemblée d'accepter la comptabilité pour les années 2017-2019.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptabilité 01.10.2019-31.08.2020

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

5. Modification des statuts - inclusion de tou.te.s les doctorant.e.s

Actuellement, les doctorant.e.s qui ne font pas partie du corps intermédiaire ne peuvent pas adhérer à l'association. Voici la formulation actuelle des statuts :

Article 3

[...] Peut devenir membre individuel de l'association tout membre du CCER de l'Université de Genève qui adhère aux buts de l'association et qui fait une demande d'adhésion écrite auprès du Comité.

Voici la proposition de modification : [...] Peut devenir membre individuel de l'association **tout membre du CCER, ainsi que toute personne inscrite en doctorat à l'Université de Genève**, qui adhère aux buts de l'association et qui fait une demande d'adhésion écrite auprès du Comité.

La modification est acceptée à l'unanimité.

6. Election du comité

Le comité présente les personnes suivantes (11 places en tout) :

Martina von Arx (Sciences - co-présidente de ActionUni)

Eléonore Crunchant (SdS - membre du comité de l'AGRASS - membre de l'Assemblée de l'Université)

Marine Girardin (GSI/Droit - membre de l'Assemblée de l'Université)

Teerawat Monnor (FPSE)

Lucas Mueller (Sciences)

Laure Piguet (Lettres - membre du comité de l'ACIL - membre de la Commission du personnel)

Myriam Piguet (GSI/Lettres - membre de la Commission du personnel)

Kilian Wirth (FPSE - membre du comité de l'ACERSE)

Trois autres personnes se présentent : Alexandre Kabbach, Mathilde Matras, Emily Stanford.

Le comité est élu à l'unanimité moins une abstention.

7. Election des vérificateurs-trices des comptes

Patrizia Zanella, Fatine Ezbakhe, Alessio Giarrizzo. Les deux premières sont élues vérificatrices, et la troisième est en back-up, à l'unanimité.

8. Activités 2020-2021

- Prolongation des contrats : affaire à suivre.
- Publication de l'enquête sur le CCER
- Lien durable avec les associations facultaires, avec l'ensemble du corps intermédiaire, avec les autres corps de l'université, avec les syndicats et avec les autres associations suisses du corps intermédiaire
- Obtention d'un poste de secrétaire pour ACCORDER
- Pétition "For the creation of more permanent positions for postdoctoral researchers". Elle a été lancée le 6 octobre. La seule université qui ne suit pas cette pétition est celle de Bâle. Il y a déjà 950 signatures. Problème principal de nos conditions salariales : nous sommes essentiellement engagés à contrat à durée déterminée, avec conditions variables. Ils génèrent de l'insécurité, du stress, de la vulnérabilité, de la compétition et de la surcharge de travail. C'est une spécificité suisse. On est mieux payé qu'ailleurs mais les possibilités d'avoir un contrat à durée indéterminée sont nulles. Et le nombre de temps partiel est effrayant (surtout pour Lausanne avec 93 % ; à Genève on est à 71 %). Dépendance extrême à la hiérarchie. Il y a plusieurs possibilités : augmenter le budget des hautes écoles, mieux répartir l'argent au sein de ces écoles, ou diminution du budget du FNS.
- Mobilisation cantonale contre la baisse de nos salaires (DIP). L'annuité 2021 est suspendue, les salaires réduits de 1 %, et la part du salarié dans la LPP va augmenter en 2022. Cela paraît peu mais au final cela peut représenter beaucoup : total des pertes entre 2021 et 2024 pour un salaire de 6000 francs brut = 12'223 francs. Il y a d'autres choix possibles : augmentation des impôts, diminution non-linéaire des salaires, diminution d'autres dépenses. C'est donc un choix politique, qui ne prend pas en considération nos situations précaires. La diminution des salaires nous empêche de mettre une partie de notre argent de côté pour après la fin de nos contrats. Un débrayage est prévu le jeudi 15 octobre avec manifestation. Et une grève le 29 octobre. L'assemblée vote à l'unanimité le soutien d'ACCORDER à la mobilisation contre cette réduction.
- Assemblée générale des étudiant.e.s et du corps intermédiaire : mardi 27 octobre 18h15, M2160. L'idée est d'avoir une série de propositions politiques pour la phase 2 du rectorat sur les « leçons de la crise ».

9. Divers

Pas de divers.